

Les atteintes aux droits fondamentaux dans les actes juridiques privés

PREMIÈRE PARTIE : EXIGENCE D'UN CONTRÔLE DES ACTES JURIDIQUES PRIVÉS AU REGARD DES DROITS FONDAMENTAUX

TITRE I : Les fondements de l'emprise des droits fondamentaux sur les actes juridiques

Chapitre I : Assujettissement vertical des actes juridiques à l'autorité des droits fondamentaux

Chapitre II : Exposition horizontale des actes juridiques à l'autorité des droits fondamentaux

TITRE II : Les techniques de soumission des actes juridiques aux droits fondamentaux

Chapitre I : Des approches dogmatiques défectueuses

Chapitre II : Des approches pragmatiques instructives

SECONDE PARTIE : MISE EN OEUVRE DU CONTRÔLE DES ACTES JURIDIQUES PRIVÉS AU REGARD DES DROITS FONDAMENTAUX

TITRE I : Les étapes du contrôle

Chapitre préliminaire : Le consentement à l'atteinte ?

Chapitre I : La justification de l'atteinte

Chapitre II : La proportionnalité de l'atteinte

Chapitre III : Le caractère non substantiel de l'atteinte

TITRE II : Les suites du contrôle

Chapitre I : Sanction de l'atteinte illicite

Chapitre II : Régime de l'atteinte licite